

Orientations

Orientation 3.5.3 Maintenir les populations de gibier par des pratiques adaptées pour la restauration des populations plus fragilisées et la préservation de l'équilibre forêt - gibier

Contexte

[...]

L'accroissement constaté des populations de cerfs et de chevreuils, voire le comportement de populations de chamois se fixant sur les espaces forestiers, causent des problèmes significatifs sur le renouvellement de certains peuplements ou certaines essences (sapin, mélèze) en aire d'adhésion et pourraient toucher à l'avenir le coeur du parc national. Le maintien de l'équilibre forêt / gibier passe par une veille sur les dégâts de gibier et un contrôle des populations en aire d'adhésion.

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national.

Lignes directrices de l'orientation

- Garantir le maintien à long terme de populations viables d'espèces chassées grâce à la mise en oeuvre d'une gestion cynégétique appropriée et responsable (prise en compte des caractéristiques de la dynamique spatiale et démographique des populations d'espèces chassées dans la détermination des attributions sectorielles par plans de chasse ou de tir pour le petit et le grand gibier, détermination concertée des dates d'ouverture et intégration de recommandations techniques particulières...).

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]		[...]
3.5.3.b - Porter à	Mise à disposition de		ONCFS, fédération de

Orientations

connaissance réciproque des résultats des dénombrements et suivis effectués entre partenaires intéressés par la gestion des espèces concernées	données		chasse, ACCA, sociétés de chasse privées, associations de protection de la nature
3.5.3.c - Prendre en compte les données recueillies dans les attributions et les modalités d'exercice de la chasse pour chacune des espèces, et surtout les plus vulnérables d'entre elles			État(DDT), comité départemental de chasse et de faune sauvage, Fédération de chasse, associations de protection de la nature
3.5.3.d - Renforcer l'animation et la concertation territoriale notamment au travers des sous-commissions d'élaboration des plans de chasse qui constituent des lieux d'échange privilégiés préalablement à la définition des attributions cynégétiques	Participation aux instances		Fédération de chasse, ACCA, ONCFS, État (DDT), associations de protection de la nature
3.5.3.e - Favoriser la prise en compte des tétraonidés dans l'aménagement et la gestion des domaines skiables, soutenir les démarches d'observatoires environnementaux	Expertise, conseil, assistance	Prise en compte dans la gestion des domaines en régie	Stations de montagne, OGM, Fédération de chasse, ACCA, associations de protection de la nature
3.5.3.f - Identifier les dégâts de gibier sur les forêts et évaluer leur impact sur la biodiversité	Veille écologique		ONF, propriétaires privés, fédération de chasse, ACCA
[...]	[...]		[...]

Référence ID de l'article : #4996

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 14:10